

„ une parfaite satisfaction, que les Electeurs
„ Princes & Etats du Corps Germanique ayant
„ pris une résolution aussi glorieuse pour l'Em-
„ pire, qu'est celle de maintenir les Loix &
„ ses Constitutions, dans le tems qu'on cher-
„ che à les bouleverser: Qu'en recompense,
„ Elle est aussi attachée à tous les Electeurs,
„ Princes & Etats, qu'ils le sont à leur Chef,
„ & qu'elle emploiera constamment ses soins
„ paternels à garantir le Corps Germanique,
„ de sa ruine, selon le vœu réuni des Mem-
„ bres qui le composent: Que Sa Maj. Imp.
„ ne manquera pas de s'acquitter de ce qu'Elle
„ doit à l'Empire, en satisfaisant aux loix, aux
„ vœux & à la confiance de ses Membres; Elle
„ espère qu'ils mettront leur résolution en
„ vigueur conformément à ce que les Loix
„ exigent; que personne ne sera en défaut de
„ donner les secours qui ont été demandés &
„ accordés, & qu'au contraire, chacun y con-
„ tribuera avec l'efficacité & la diligence né-
„ cessaires, pour prévenir les dangers qui
„ menacent les uns, & remédier aux maux qui
„ oppriment les autres: Que Sa Maj. Imp. aura
„ soin sur tout, que les Etats, ou Cercles, qui,
„ contre toute attente, pourroient être trou-
„ blés ou inquiétés à remplir leur devoir,
„ soient protégés d'une manière efficace, &
„ qu'Elle réitère sa promesse, qu'Elle ne cef-
„ sera point d'agir en conformité jusqu'à ce
„ que l'Empire soit indemnisé des dépenses
„ qu'il est maintenant obligé de faire. „

L'Empereur, dans un de ses derniers Décrets
de Commission adressés à la Diette, au sujet
de la tranquillité de l'Empire interrompue par
le Roi de Prusse, ayant fait observer le risque
que